

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
VILLE DE THONON-LES-BAINS



CM251215_016

Délibération du Conseil Municipal
de la Ville de Thonon-les-Bains
Séance du 15 décembre 2025

FINANCES

Plage municipale - Tarification saison 2026

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le 2 et le 9 décembre 2025 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 12
Votants : 37
Quorum : atteint

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Madame Brigitte MOULIN, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGESIA, Monsieur Michel ELLENA, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Monsieur Serge DELSANTE, Monsieur Osman ATES, Monsieur Jean-Baptiste BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER

Absents excusés :

Madame Catherine PERRIN, Monsieur Quentin DUVOCELLE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean DORCIER à Monsieur Christophe ARMINJON
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Madame Katia BACON
- Monsieur Mustafa GOKTEKIN à Monsieur Jean-Pierre FAVRAT
- Madame Deborah VERDIER à Madame Nicole JAILLET
- Monsieur Patrick TISSUT à Monsieur Joël ANNE
- Madame Laurence PROISY à Madame Cassandra WAINHOUSE
- Monsieur Mickaël MAQUAIRE à Monsieur Jean-Claude TERRIER
- Madame Johanna LEROY à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Monsieur Richard BAUD à Monsieur Franck DALIBARD
- Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE à Monsieur Thomas BARNET
- Monsieur Marc-Antoine GRANDO à Madame Sophie PARRA D'ANDERT
- Madame Astrid BAUD-ROCHE à Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean-Claude TERRIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM251215_016

FINANCES

Plage municipale - Tarification saison 2026

Monsieur LAHOTTE, Onzième Adjoint, en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 24 novembre 2025 relative au débat d'orientation budgétaire 2026 ;

Vu la délibération n° 20241216_022 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 16 décembre 2024 relative à la tarification de la Plage Municipale ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire de changer l'intitulé du tarif des cours de natation afin de prendre en compte les commandes groupées de cours collectifs dans l'offre tarifaire ;

A compter de la saison 2026, les tarifs suivants, toutes taxes comprises, sont proposés :

Entrées individuelles	Euros TTC
Adulte : entrée en haute saison (à compter du 25 mai 2026 jusqu'à la fermeture de la saison)	5.70 €
Adulte : entrée en basse saison (depuis l'ouverture de la saison jusqu'au 24 mai 2026 inclus) ; les journées de compétitions ; les journées d'ouverture partielle des bassins	4.00 €
Adulte : entrée pendant la dernière heure avant l'évacuation des bassins	3.50 €
Enfant de 5 à 15 ans* : entrée en haute saison (depuis le 25 mai 2026 à la fermeture de la saison)	4.00 €
Enfant de 5 à 15 ans* : entrée en basse saison - Ouverture partielle des bassins : depuis l'ouverture de la saison jusqu'au 24 mai 2026 inclus et les journées de compétitions	2.20 €
Enfant de 5 à 15 ans* : entrée pendant la dernière heure avant l'évacuation des bassins	2.80 €
Enfant jusqu'à 4 ans* révolus (- de 5 ans)	Gratuit
Tarif réduit* : personne en situation de handicap et 1 accompagnateur gratuit, personne sans emploi, bénéficiaire d'un partenariat avec la ville de Thonon-les-Bains	4.00 €
Titulaire d'un PASS LEMAN	Gratuit
Pass Séniор Catégorie 1	1.50 €
Pass Sénior Catégorie 2	1.80 €
Pass Sénior Catégorie 3	2.20 €
Pass Sénior Catégorie 4	3.30 €
Pass Sénior Catégorie 5	5.50 €
Nocturne : adultes et enfants, à partir de 20h	Gratuit
Entrée Fête du Nautisme (les deux après-midis du week-end à partir de 12h)	Gratuit
Entrée pour fréquenter exclusivement le restaurant (entrée entre 11h30 et 14h30 tous les jours)	Gratuit
Abonnement individuel nominatif* - Basse et haute saison	
Résident de Thonon-les-Bains ; Comité d'Entreprise	81.00 €

Non-résident de Thonon-les-Bains	132.00 €
Pass Séniор Catégorie 1	20.00 €
Pass Séniор Catégorie 2	25.50 €
Pass Séniор Catégorie 3	30.50 €
Pass Sénior Catégorie 4	35.50 €
Pass Sénior Catégorie 5	40.50 €
Sénior résident de Thonon-les-Bains à partir de 70 ans*	65.50 €
Cartes d'entrées valables 2 ans de date à date	
Carte de 10 entrées	45.50 €
Carte de 40 entrées	141.50 €
Plage - Divers	
Location d'une ligne d'eau - Bassin 25m - Forfait 1h	
Associations membres de la Maison des associations et du bénévolat	Gratuit
Autres personnes morales	30.50 €
Location d'une ligne d'eau - Bassin 50m - Forfait 1h	
Associations membres de la Maison des associations et du bénévolat	Gratuit
Autres personnes morales	45.50 €
Location Bain de soleil	Gratuit
Location matériel de Tennis de table - 1 heure	3.00 €
Balle tennis de table perdue ou cassée	1.20 €
Raquette de tennis de table perdue ou cassée	50.50 €
Location de cabine pour la saison	71.00 €
Location de casier pour la saison	30.50 €
Location d'un casier pour une semaine	7.10 €
Clé perdue (casier individuel ou cabine)	23.50 €
Serrure complète à changer suite perte de clé	68.00 €
Achat et renouvellement du support de carte pour les abonnements	3.50 €
Forfait post-paiement pour entrée frauduleuse	101.00 €
Attestation de nage et passage de diplôme	5.00 €
Jetons de casier	1.00 €
Fréquentation de la Plage par les scolaires – Accueil Collectif de Mineurs (ACM) – associations (sur inscription selon capacités d'accueil)	Gratuit
Séance d'enseignement aux établissements scolaires primaires publics, privés sous contrat, de Thonon-les-Bains	Gratuit
Séance d'enseignement aux établissements scolaires primaires publics, privés sous contrat, hors Thonon-les-Bains - Tarif par élève	5.10 €
Collèges et Lycées (sans enseignement) de Thonon-les-Bains - Tarifs par élève	3.30 €
Collèges et Lycées (sans enseignement) hors Thonon-les-Bains - Tarif par élève	5.10 €
Associations membres de la Maison des Associations (stages) et Accueil Collectif de Mineurs (ACM) domiciliés à Thonon-les-Bains	Gratuit
Accueils Collectifs de Mineurs domiciliés hors de Thonon-les-Bains - Tarif par personne	

	3.60 €
École de Natation	
Forfait stage comportant 5 cours collectifs Deux entrées comprises pour accès une heure avant le cours (Un bénéficiaire et un accompagnant adulte)	
Enfant résidant à Thonon-les-Bains ou participant à un stage organisé par un comité d'entreprise de Thonon-les-Bains, ou un stage en commande groupée (plus de 20 forfaits et sous réserve du calendrier de cours à établir)	66.00 €
Enfant supplémentaire Thononais du même foyer fiscal inscrit à la même semaine de stage ou au même stage organisé par un comité d'entreprise de Thonon-les-Bains	50.50 €
Enfant non-résidant à Thonon-les-Bains	101.00 €
Gym aquatique/Aquabike	
Cours de gym aquatique - Ticket à l'unité sur inscription dans la limite des places disponibles	8.10 €
Cours de gym aquatique - 10 tickets sur inscription dans la limite des places disponibles (à utiliser dans la saison)	73.00 €
Cours d'aquabike - Ticket à l'unité sur inscription dans la limite des places disponibles	9.10 €
Cours d'aquabike - 10 tickets sur inscription dans la limite des places disponibles (à utiliser dans la saison)	82.00 €
Plage - Animations	
Entrée pour participer à une animation proposée en dehors des heures d'ouverture grand public	2.60 €
Redevance mensuelle d'occupation Maître Nageur Sauveteur pour dispenser des leçons de natation	21.00 €

* Sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Pour : 35

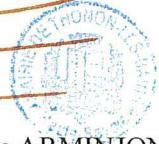
Contre : 2

Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE

- D'ABROGER, à compter du 1^{er} janvier 2026 la délibération n° CM241216_022 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 16 décembre 2024 relative à la tarification de la Plage Municipale et tous les actes subséquents ;

- D'APPROUVER la création des tarifs ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 .

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude TERRIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.